

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 179/04

AMR 41/020/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES

MEXIQUE

Lucía Genaro Linares (f)
Erika González Genaro (f)
Elisabeth González Genaro (f)
ainsi que les autres membres de leur famille
Adriana Rubio Jorge (f)

une personne tuée :

Sócrates Tolentino González Genaro (h), membre de la communauté indigène tlapanèque, 18 ans

Londres, le 21 mai 2004

Amnesty International est préoccupée par la sécurité des personnes dont le nom figure ci-dessus. Après la mort en détention d'un membre de leur famille, Sócrates Tolentino González Genaro, en janvier 2004, elles ont porté plainte contre les autorités municipales de Zapotitlan Tablas, dans l'État de Guerrero, et ont par la suite été la cible de menaces.

Selon les informations recueillies, Sócrates Tolentino González Genaro, dix-huit ans, a été arrêté le 14 janvier par des membres de la *policía preventiva municipal* (police préventive municipale) à Zapotitlan Tablas. Il a été conduit dans l'établissement pénitentiaire de la municipalité et, le 15 janvier, les autorités municipales ont informé sa mère, Lucía Genaro Linares, qu'il avait mis fin à ses jours en prison. Après la mort de son fils, Lucía Genaro Linares a signé des documents officiels, suivant les instructions du *Síndico Procurador Municipal*, un haut responsable de la municipalité ; il lui avait dit que les autorités prendraient en charge les frais d'obsèques de Sócrates Tolentino González Genaro. Deux jours plus tard, cependant, Erika González Genaro, la fille de Lucía Genaro Linares, s'est aperçue que sa mère avait, sans le vouloir, renoncé au droit de la famille de faire autopsier le corps, et déclaré que son fils avait l'intention de se suicider.

Malgré cette tentative de dissimulation des faits, la famille a réussi, avec l'aide d'une organisation locale de défense des droits humains, à obtenir l'exhumation du corps de Sócrates Tolentino González Genaro. Les conclusions du rapport d'expertise médico-légale ont été rendues le 10 mars ; elles indiquaient que le jeune homme avait été sauvagement battu et qu'il était mort des suites de ses blessures. Il présentait notamment deux fractures au crâne et une au sternum, et avait une côte cassée du côté droit et le tibia gauche fracturé. Lucía Genaro Linares a alors porté plainte auprès du ministère public de Tlapa, dans l'État de Guerrero, contre plusieurs représentants des autorités municipales, notamment le *presidente municipal* (maire), le *Síndico Procurador Municipal*, ainsi que trois membres de la police municipale de Zapotitlan Tablas.

Depuis, Lucía Genaro Linares et certains de ses proches auraient, à plusieurs reprises, été la cible de manœuvres d'intimidation. Le *Síndico Procurador Municipal* aurait menacé Lucía Genaro Linares en ces termes : « Boucle-la, sinon on va te tuer ». Le 22 avril, à Zapotitlan Tablas, plusieurs membres de la police préventive municipale auraient, depuis leur véhicule, pointé leur arme sur les sœurs de Sócrates Tolentino González Genaro, Erika et Elisabeth González Genaro, ainsi que sur leur tante, Cesarea Linares. Le 3 mai, trois policiers municipaux ont crié après Lucía Genaro Linares dans la rue, la traitant d'« idiot » et lui enjoignant de ne rien faire au sujet de la mort de son fils. Erika González Genaro a cessé d'aller à l'école car elle craint pour sa sécurité. Adriana Rubio Jorge, la petite amie de Sócrates Tolentino González Genaro, a également été victime de harcèlement : le 7 mai, à 3 heures du matin, deux policiers municipaux seraient passés devant chez elle et auraient jeté des pierres sur le toit de sa maison.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les populations indigènes du sud du Mexique sont particulièrement en butte à la marginalisation et à la discrimination. Les abus de pouvoir, de même que les opérations de maintien de l'ordre et pratiques judiciaires arbitraires sont monnaie courante, et les plus vulnérables sont exposés à des violations de leurs droits humains, sans guère d'espoir d'obtenir réparation. Il est fréquent que les autorités des États s'abstiennent d'enquêter sur les violations commises par les autorités municipales, favorisant ainsi un climat d'impunité et les abus de pouvoir au niveau local, et se contentant d'intervenir pour défendre les intérêts des personnes les plus influentes. Comme ils vivent, bien souvent, dans des localités reculées, ceux qui signalent des violations de leurs droits et cherchent à obtenir réparation risquent particulièrement d'être la cible de menaces, d'actes d'intimidation et d'agressions.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Lucía Genaro Linares, de ses filles, Erika et Elisabeth González Genaro, et d'autres membres de leur famille, ainsi que par celle de la petite amie de Sócrates Tolentino González Genaro, Adriana Rubio Jorge ; ces personnes ont en effet été la cible d'actes d'intimidation après que Lucía Genaro Linares eut porté plainte contre les autorités municipales ;
- appelez les autorités à garantir la sécurité de ces personnes et à ouvrir immédiatement une enquête approfondie et impartiale sur les menaces et les actes d'intimidation dont elles affirment avoir été la cible ; demandez que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- engagez les autorités à mener une enquête détaillée sur la mort de Sócrates Tolentino González Genaro, décédé en janvier 2004 pendant sa garde à vue, à rendre publics les résultats de ces investigations et à déférer les responsables présumés à la justice ;
- rappelez aux autorités leur obligation de proscrire la torture et autres formes de mauvais traitements en vertu de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et demandez-leur de se conformer aux dispositions de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, adoptées par les Nations unies.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Guerrero :

Lic. René Juárez Cisneros,
Gobernador del Estado de Guerrero
Palacio de Gobierno, segundo piso
Plaza Central, Primer Congreso de Anahuac
Colonia Centro, Chilpancingo 39000, Guerrero
Mexique

Télégrammes : Gobernador, Guerrero, Mexique

Fax : +52 747 47 23125

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / M. le Gouverneur,

Procureur Général de Guerrero :

Lic. Jesus Ramirez Guerrero, Procurador General de Justicia
del Estado de Guerrero
Carretera Nacional México-Acapulco Km. 6+300
Tramo Chilpancingo- Petaquillos, Chilpancingo 39090,
Guerrero
Mexique

Télégrammes : Procurador General de Justicia del Estado,
Guerrero, Mexique

Fax : +52 747 47 22328

Formule d'appel : *Señor Procurador*, / M. le Procureur,

Presidente municipal (maire) :

Tomas Loyola Diaz
Presidente municipal
Ayuntamiento Municipal
Calle Juan N. Álvarez
Colonia Centro, Zapotitlan Tablas
Guerrero
Mexique

Télégrammes : Presidente municipal, Guerrero, Mexique

Fax : +52 200 12 31560 (la ligne peut s'avérer difficile à obtenir)

Formule d'appel : *Señor Presidente Municipal*, / Monsieur le maire,

Président de la Commission des Droits Humains de l'État de Guerrero :

Lic. Juan Alarcón Hernandez
Presidente de la Comisión de Defensa de los Derechos
Humanos del Estado de Guerrero
Avda. Juárez, Esq. Galo Soberón y Parra, Col. Centro,
39000, Chilpancingo, Guerrero 39000
Mexique

Télégrammes : Presidente de la Comisión de Defensa de los
Derechos Humanos del Estado de Guerrero, Guerrero,
Mexique

Fax : +52 747 47 12190 (si quelqu'un décroche, veuillez dire :
« *tono de fax, por favor* »)

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / M. le Président,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos de la Montaña "Tlachinollan" AC.
Calle Mina número 77
Colonia Centro, Tlapa de Comonfort Código Postal 41304, Guerrero
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 JUILLET 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*